

---

## Adresse de la commune de Chappes, invitant la Convention à rester à son poste et faisant état de dons patriotiques en argenterie et linge, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Chappes, invitant la Convention à rester à son poste et faisant état de dons patriotiques en argenterie et linge, lors de la séance du 2 ventôse an II (20 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 276;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32179\\_t1\\_0276\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32179_t1_0276_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

**uns sont enrichis de diamans et de perles fines, le tout provenant des églises et des émigrés.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

### 43

**Les citoyens Liguez et Chevalier, de Gretz (2), département de Seine-et-Marne, ont déposé, au nom de leurs concitoyens, pour nos frères d'armes, 24 paires de souliers; ils ont joint à ce don 167 l. de cuivre, 160 l. de plomb, 120 l. de fer et quelques vases, disent-ils, ci-devant consacrés à la superstition. Ils invitent la Convention à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Présenté le 2 vent. II] (4)

« Citoyen président,

Les citoyens Liguez et Chevalier, bûcherons et sabotiers, demeurant à Gretz, département de Seine-et-Marne, vous exposent qu'ils sont venus en députation au nom de leur commune, à l'effet de vous donner connoissance de quelqu'offrandes qu'ils ont été chargés de faire à la République de la part de leur commune quoy qu'hors d'état de faire de grands sacrifice égaux à ceux que l'on présente de toutes parts à la République.

Les habitans de cette commune dont leur état est d'être ou bûcherons ou sabotiers ne vivant que de ce travail, ont leurs enfans qui sont presque tous soldats, leurs parents et leurs concitoyens qui prodiguent leur sang au service de la République; néanmoins pour leur zèle pour la patrie ont ramassé un peu de linge et 22 paires de souliers pour servir aux déffenseurs de la patrie. Cette offrande est faite en grande partie par des pauvres sans culottes; c'est le denier de la veuve et de l'orphelin qui y ont contribué; ils envoient aussy 167 livres de cuivre, 160 livres de plomb, 230 livres de fer, et quelques vases que l'on regardoit ci-devant comme sacrés, l'usage que nous en faisons aujourd'hui en les offrant à la Patrie est dans le cas d'être plus utile qu'au fanatisme.

Dans ces circonstances, et d'après un exposé sincère et véritable, nous espérons, citoyen président, que vous agréerez notre hommage, nous ajoutons nos vœux respectueux pour la permanence de la Convention nationale, et le salut de la République une et indivisible.

LIGUEZ, CHEVALIER.

### 44

**La commune de Chappes, chef lieu de canton, invite la Convention à rester à son poste: elle a déposé au district 6 marcs 2 onces et demie d'argent, 2 burettes aussi en argent, 2 cloches pesant 2,500 l., 60 l. de cuivre, et du linge pour faire de la charpie.**

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Chappes, 25 pluv. II] (1)

La commune de Chappes, chef-lieu de canton, vient de déposer, à Bar-sur-Seine, son district, 43 livres de linge pour faire de la charpie et trois livres de charpie toute faite, deux cloches pesant 2 500, 6 marcs 2 onces et demie d'argent et deux burettes aussy d'argent, 60 livres pesant en cuivre; le tout pour les déffenseurs de la patrie. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix ainsy que la Montagne».

PARIZOT.

### 45

**La société populaire de Foix, département de l'Arriège, manifeste dans une adresse les sentimens les plus patriotiques; elle annonce, que tous ses membres, à la lecture du rapport de Barère, se sont levés, par un mouvement spontané, pour voter cette adresse; à l'instant des offrandes multipliées ont été déposées sur le bureau, pour équiper un cavalier jacobin; un jeune homme de 17 ans, plein d'ardeur, a manifesté le désir de marcher à l'ennemi: il a été agréé au milieu des cris de vive la République! Vive la Montagne.**

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

Renvoyé au comité de salut public.

[Foix, s.d.] (3)

« Citoyens représentans, toute proposition de paix ou de trêve seroit un piège. La guerre, et une guerre à mort contre nos ennemis; voilà le vrai cri des montagnards. Ils redoutent nos mesures, les tyrans couronnés: eh bien! soyons fermes dans nos projets; évitons tout ce qui peut tendre à paralyser nos forces existantes: un moment de tièdèur peut tout perdre, tout anéantir.

Et ici, comité de salut public, qui a déjà sauvé la République par la sagesse de tes combinaisons et par ta fermeté dans leur exécution, achève ton ouvrage: le vaisseau est encore au milieu d'une mer orageuse; il est de ton devoir de le conduire au port; et en assurant la stabilité du gouvernement, tes travaux immortels seront en même temps la gloire du nom français, et le désespoir des despotes coalisés.

Point de trêve, point de paix, que nos ennemis ne soient entièrement vaincus; tel a été l'élan de la société montagnarde de Foix, à la lecture du rapport de Barère. Les sans-culottes se sont levés par un mouvement spontané, pour voter cette adresse; et à l'instant, des offrandes multipliées ont été déposées sur le bureau, pour donner à la république un cavalier jacobin, monté et équipé. Dans le moment, un brave républicain, âgé d'environ 17 ans, et de belle taille, s'est présenté, en manifestant un désir ardent de marcher à l'ennemi; il a été reçu au milieu des applaudissemens, et son départ a été

(1) P.V., XXXII, 63. B<sup>in</sup>, 2 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) Et non Grély.

(3) P.V., XXXII, 64. B<sup>in</sup>, 2 vent.

(4) C 293, pl. 960, p. 42.

(5) P.V., XXXII, 64. B<sup>in</sup>, 2 vent.

(1) C 293, pl. 960, p. 39.

(2) P.V., XXXII, 64. B<sup>in</sup>, 4 vent.; Débats, n° 521, p. 49; J. Sablier, n° 1153.

(3) M.U., XXXVII, 91.